



Collège  
**Lionel-Groulx**

## **POLITIQUE DE COMMUNICATION**

**Adoptée par le conseil d'administration le 25 février 2014.**

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>1. PRÉAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. LES ÉNONCÉS DE LA POLITIQUE DES COMMUNICATIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>3. CHAMPS D'APPLICATION .....</b>	<b>3</b>
<b>4. LA COMMUNICATION INTERNE .....</b>	<b>5</b>
<b>5. LES COMMUNICATIONS EXTERNES .....</b>	<b>5</b>
<b>6. LA COMMUNICATION EN SITUATION D'URGENCE .....</b>	<b>5</b>
<b>7. LE RÔLE DU SERVICE DES COMMUNICATIONS .....</b>	<b>6</b>
<b>8. APPLICATION .....</b>	<b>7</b>
<b>9. ANNEXE 1 .....</b>	<b>7</b>

## 1. Préambule

Le Collège vise l'application des principes de transparence, de cohésion et de qualité à ses communications internes et externes. La politique de communication constitue un outil de gestion contribuant à la réalisation de la mission et des grandes orientations du Collège en lien avec sa planification stratégique.

## 2. Les énoncés de la politique des communications

- 2.1 Outil de gestion stratégique, la politique de communication est conçue pour appuyer la mise en œuvre du plan stratégique et l'atteinte des grands objectifs que poursuit le Collège Lionel-Groulx.
- 2.2 Les communications contribuent de façon importante à la notoriété, à la promotion et au rayonnement de l'institution, tant sur son territoire qu'à l'extérieur.
- 2.3 Le Service des communications est le gardien désigné de l'image institutionnelle.
- 2.4 Par leur appartenance à l'institution Collège Lionel-Groulx, les membres du personnel représentent autant de vecteurs de transmission pouvant être utilisés pour assurer la diffusion de l'information.
- 2.5 Les communications internes ciblent l'ensemble des étudiants et le personnel, tous secteurs confondus.

## 3. Champs d'application

- 3.1 La présente politique couvre les secteurs d'intervention suivants :
  - Communications internes;
  - Communications externes;
  - Communications promotionnelles.
- 3.2 La politique vise d'abord les communications du Collège Lionel-Groulx avec les membres de la communauté interne et elle étend son application aux partenaires externes.

Toutes les personnes visées au champ d'application comprennent qu'il est de leur responsabilité d'adhérer et de respecter cette politique ainsi que les directives et les règles qui en découlent.

## 4. La communication interne

- 4.1 La communication interne joue un rôle de premier plan quant à la diffusion d'une information de qualité du Collège envers les membres de sa communauté collégiale. Le Service des communications est responsable de la planification et de la production des outils de communication interne. Il travaille en étroite collaboration avec les différentes instances du Collège.

## 5. Les communications externes

- 5.1 Le Service des communications a pour mission de contribuer à la notoriété du Collège Lionel-Groulx à l'externe. Il agit de façon à favoriser des relations soutenues auprès des différents publics. Ces principales responsabilités consistent à :

- gérer l'image et la notoriété de l'institution;
- définir les priorités annuelles en matière de communication, en fonction du plan stratégique;
- répondre aux attentes des différents publics en termes d'information;
- assurer la cohérence des messages;
- la promotion des programmes d'études

## 6. La communication en situation d'urgence

- 6.1 Une communication efficace est essentielle en situation d'urgence ou de gestion de crise. Avant, pendant et après une situation d'urgence, il est primordial de communiquer avec les membres de la communauté collégiale et le grand public de façon à maintenir un sentiment de sécurité et la confiance.

### 6.2 Le comité des mesures d'urgence

La coordination du comité des mesures d'urgence relève de la direction générale du Collège. La direction des communications est membre du comité. En situation d'urgence, le Service des communications est responsable de la réalisation et du déploiement du plan de communication. Il fournira les outils nécessaires au porte-parole, désigné par le comité, pour la prise de parole en public. Au besoin, une centrale d'information et de renseignements sera mise en place.

## 7. Le rôle du service des communications

7.1 Le Collège Lionel-Groulx reconnaît que les communications contribuent au développement et au maintien d'un sentiment d'appartenance de ses parties prenantes internes et à leur adhésion à la mission et aux orientations stratégiques de développement de l'institution.

7.2 Le Collège Lionel-Groulx vit en interaction avec son environnement et se préoccupe d'entretenir des relations de qualité avec ses parties prenantes externes. Il reconnaît que les communications contribuent à son rayonnement :

- En assurant une qualité de son image de marque.
- En assurant la promotion de ses programmes d'études de ses services et des réalisations des étudiants, du personnel et de l'institution;
- En assurant une vigie auprès des médias sociaux et autres tribunes.

7.3 La communication avec les médias

Le Service des communications est le point de convergence et la porte d'entrée pour les médias. Il représente la source officielle et unique de diffusion. Le Service des communications reçoit et traite toutes les demandes des médias. Il diffuse tous les communiqués et convoque l'ensemble des conférences et points de presse. Il voit également à fournir les documents nécessaires à la tenue de ces événements médiatiques. Plusieurs unités administratives, instances et membres du personnel qui sont sollicités par les journalistes doivent acheminer ces demandes au Service des communications qui verra à leur traitement. Aucun employé n'est autorisé à faire une déclaration publique qui engage le Collège, sauf s'il a été mandaté pour agir comme porte-parole.

7.4 Les porte-parole désignés

Le porte-parole joue un rôle essentiel lorsque le Collège doit s'adresser aux médias. La direction générale est le premier porte-parole désigné. Elle peut également déléguer cette responsabilité à la direction des communications. À cet effet, les gestionnaires du Collège devraient recevoir une formation de porte-parole donnée par le service des communications. Le Service des communications a la responsabilité d'établir les contacts et les relations avec les journalistes lors de demandes d'entrevues. La personne interviewée sera préparée, en fonction de l'angle de traitement, par une personne du Service des communications, laquelle sera présente lors de l'entrevue.

#### 7.5 Les séances publiques du conseil d'administration et du comité exécutif

Les journalistes présents lors des séances du conseil d'administration reçoivent au besoin la documentation pertinente. Un membre du Service des communications qui assiste aux séances du conseil d'administration reçoit et traite les demandes des journalistes.

#### 7.6 Les objets promotionnels et l'utilisation du logo du Collège Lionel-Groulx

L'objet promotionnel à l'effigie du Collège Lionel-Groulx permet de promouvoir l'image de l'institution, d'accroître sa notoriété et de renforcer le sentiment d'appartenance. À cet effet, certains objets, tous approuvés par le service des communications, sont vendus à la Coopérative et/ou distribués aux membres du personnel et aux étudiants actuels et futurs.

#### 7.7 L'identité visuelle

Un guide de normes graphiques définit l'utilisation et les applications autorisées du logotype du Collège Lionel-Groulx. Le Service des communications a la responsabilité de le diffuser et de s'assurer que les membres de la communauté collégiale, les fournisseurs, les organismes et les partenaires du milieu en font un usage adéquat et respectent les normes prescrites.

### 8. Application

La politique de communication se concrétise dans un plan annuel de communication qui énonce les priorités institutionnelles de communication pour la période visée. Ce plan de communication est soumis à l'approbation de la direction générale qui en évaluera le degré de réalisation en même temps qu'il approuvera le plan de communication de l'année suivante.

#### 8.1 La présente politique vient modifier la politique des communications adoptée par le conseil d'administration le 17 juin 2003 et entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration.

## Annexe 1

### **Les communications internes :**

Au moment de l'adoption de la politique de communication, le Collège Lionel-Groulx utilise les outils et moyens suivants :

- L'affichage (affiches et babillards)
- Les panneaux électroniques
- Le CLG à la Une (info lettre)
- Séance publique (info lettre aux administrateurs)
- Le site Web
- Portail Colnet
- Les écrans d'information
- Les activités d'accueil
- Les communiqués de presse



## **Les communications externes :**

- Le site Web
- Logo et objets promotionnels du collège
- Les relations publiques
- Les activités étudiantes
- La publicité
- Les activités de promotion : journées portes ouvertes, journées des conseillers d'orientation, kiosque, salon, etc.
- Les relations avec les médias